

Image not found or type unknown



Reduction d'impot pour souscription au capital d'une pme

Par **fresiersf**, le **16/02/2010** à **20:14**

Bonjour,
J'ai établi au titre des revenus 2004 une attestation pour souscription au capital d'une PME qui s'avère fausse montant erroné (trop important).
rappel : la personne qui a bénéficié d'une réduction d'impôt à ce titre doit conserver les titres pendant au moins 5 ans.
Quel est le délai de reprise de l'administration 3 ans ou 5 ans ?
Merci